PAROLE AUX ÉLUS

Elus de l'opposition

La découverte de deux permis de construire à Lillebonne sont à l'origine de nos interrogations voire de notre incompréhension concernant les choix assumés par les élus de la majorité.

Le premier permis de construire qui nous a interpellé est celui de la rue Thiers, à l'angle de l'impasse des Aulnes; en effet, la maison et le garage qui se trouvent sur le terrain qui fait l'angle des deux rues seront démolis en vue de construire 12 maisons individuelles collées deux par deux, sur une surface totale de 2200 m2, soit des parcelles de l'ordre de 150 m2 et des jardins privatifs de 50 m2… Il a fallu que nous posions la question en commission Travaux et Urbanisme pour apprendre qu'il s'agissait de logements sociaux : ce projet n'avait pas fait l'objet d'une quelconque présentation ! Il nous semble que cet emplacement aurait pu faire l'objet de la construction de 3 maisons individuelles et s'inscrire de façon plus cohérente dans l'environnement proche de ce terrain et répondre aux attentes de personnes cherchant à investir à proximité du centre-ville.

Le deuxième permis de construire concerne la création de 3 terrains de padel à proximité du gymnase Leclerc. Le développement rapide de ce sport, s'accompagne malheureusement d'une multiplication de plaintes de riverains confrontés à des niveaux sonores importants et répétés ; c'est pourquoi nous avons demandé à Mme le Maire de réaliser une étude acoustique préalable afin de s'assurer que cette pratique ne soit pas source de désagréments pour le voisinage. De plus, nous nous interrogeons sur cette construction de 3 terrains de padel pour lesquels il n'est pas prévu ni de vestiaires ni de sanitaires ; enfin, pourquoi confier ce complexe sportif à des privés quand on connait les difficultés potentielles de gestion du quotidien avec un tiers ?

Comme le dit l'adage : les batailles se perdent dans la précipitation !

Patrick Cibois, Sylvie De Milliano, Arlette Lecacheur,
Patrick Walczak, Jean-Yves Gognet, Amel Takarli,
Anne-Lise Couture